

Appel à candidature pour la mise en culture et l'entretien des Jardins pédagogiques du CERIA

1. Présentation des Jardins pédagogiques

Les Jardins pédagogiques du CERIA visent à reconnecter les jeunes à la nature et à l'environnement par des ateliers et animations ayant comme fil conducteur le potager. Le public cible est issu des établissements scolaires dont la Cocof est le pouvoir organisateur. Plusieurs niveaux d'enseignements sont concernés :

- Les écoles secondaires : Ecole Jules Verne, Instituts Emile Gryzon, Charles Gheude, LAB Marie Curie, Alexandre Herlin et Redouté Peiffer.
- La promotion sociale : Institut Roger Lambion.
- Plusieurs sections de la Haute Ecole Lucia de Brouckère : Diététique, Instituteur primaire, Gestion de l'environnement Urbain.

Les jeunes ont entre 12 à 25 ans et de nombreuses sections sont en liens avec l'alimentation (hôtellerie, aide familiale, diététique, gestion hôtelière). Des ateliers sont également proposés pour un public adulte comme les agents de la Cocof lors de team building ou les habitants du quartier lors d'évènement comme le festival « Nourrir Bruxelles ».

Les valeurs des Jardins pédagogiques sont : l'émancipation, le partage de savoir, la (re)connexion avec la nature l'éveil à l'environnement, l'autonomie, l'exemplarité notamment via des solutions lowtech.

Les plantations ont davantage une vocation démonstrative plutôt que productive. C'est pourquoi, il est important d'avoir une bonne lisibilité dans les parcelles, en termes d'organisation et de circulation. Ce qui se traduit par des chemins larges, la délimitation claires des parcelles et l'indication des noms des plantes. Aussi, les jardins sont divisés en plusieurs parties dédiés à des plantations diverses (voir les annexe I, II pour un descriptif détaillé et le plan) :

- Le jardin maraicher (7 bandes maraichères et 4 zones de cultures)
- Le jardin de plantes médicinales et aromatiques (27 losanges)
- La serre (3 bandes de cultures et 3 « carrés potagers »)
- Le jardin des classes (14 carrés potagers et des buttes de cultures)
- Une mare
- Une prairie de fauche avec un rucher et un verger basse tige
- Une zone de compostage (4 bacs pour déchets des cuisines, toilettes sèches et une espace pour les déchets verts)

2. Objectifs de la demande de convention

L'équipe pédagogique est constituée d'un coordinateur et d'un-e animateur-ice nature qui prennent en charge l'encadrement des groupes scolaires. Les activités sont organisées de mars à la première semaine de juillet et de fin août à la mi-novembre. Dans le cadre des activités pédagogiques proposées, le jardin des classes et les « carrés potagers » dans la serre sont mis en cultures avec les groupes. L'équipe pédagogique souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire externe pour la mise en culture et l'entretien des autres parcelles.

L'objectif de la convention est qu'un partenaire prenne en charge la mise en culture et l'entretien du jardin maraicher, du jardin de plantes médicinales et aromatiques, d'une partie maraichère de la serre, et de la gestion des déchets verts. Les classes peuvent participer ponctuellement à des plantations (p.ex. patates, courges) mais elles devront être entretenues par le partenaire.

NB : l'entretien des chemins (tontes, tailles de haies, fauche de la prairies) est géré par l'équipe des espaces verts du CERIA.

Une partie des légumes sont récoltés par les groupes qui viennent en animation. Le reste sera livré dans divers points par le prestataire.

2.1. Missions générales

- Réaliser un plan de culture en concertation avec l'équipe pédagogique. Suivre le calendrier scolaire et les contraintes décrites dans l'annexe I.
- S'occuper des plantations selon 3 niveaux d'intervention.
 - Gestion en autonomie : mise en culture et entretien des parcelles dédiées à l'asbl (Jardin maraicher, plantes aromatiques et médicinales et une partie de la serre).
 - Gestion mixte : accompagnement de plantations réalisées par les classes dans l'espace dédié à l'asbl (p.ex. plantation de pommes de terre dans le jardin maraicher).
 - Soutien technique : aide à l'entretien des espaces dédiés aux groupes scolaires (carrés potagers et une partie de la serre).
- Elaborer et placer la signalétique des cultures (noms des plantes).
- Partager des connaissances et conseils techniques à l'équipe des Jardins pédagogiques.
- Gérer des déchets verts sur site ou évacuation.
- Récolter et livrer les légumes (voir annexe I).
- Participation à des réunions avec l'équipe pédagogique (6x/an).
- Participer aux comités de pilotage avec le Pouvoir organisateur (2x/an).

3. Budget

Les dépenses éligibles pour remplir les missions sont :

- Frais de personnel : réunions de coordinations et comité de pilotage, mise en culture et entretiens des parcelles, ...
- Frais de sous-traitants : le cas échéant
- Fournitures liées aux espaces de culture gérés en autonomie (le Jardin Maraîcher, le Jardin de plantes aromatiques et médicinales, et la partie de la serre qui lui est dédiée) : plants, semis, amendements, engrais, signalétique.
- Frais de déplacements : domicile travail + « missions »
- Pas d'investissements de matériel ni d'amortissement du matériel car il est fourni par la Cocof

Montant maximum = 25.000 €

80% de la subvention est libéré au démarrage, les 20% restant au bilan final avec remise des pièces justificatives.

4. Ce que la Cocof propose

La Cocof met à disposition les infrastructures et les outils. Les outils à main sont disponibles sur place (grelinettes, pelles, bêches, ...). Il est possible d'emprunter un motoculteur au service d'entretien des espaces verts.

Convention du 1er février au 15 décembre. Renouvelable deux fois après évaluation par le comité de pilotage.

5. Critères de recevabilités

Pour qu'une candidature soit recevable, elle doit se faire via le formulaire prévu.

Seuls les projets ayant pour cadre la Région bruxelloise pourront être soutenus.

En cas de sélection, la période de validité des pièces justificatives démarrera le 1^{er} février 2024.

6. Calendrier

- Lancement de l'appel : le 4^{er} décembre
- Rencontre et visites sur le terrain jusqu'au 18/12
- Remise des offres pour le 05/01
- Sélection d'ici le 15/01
- Début de mission le 1/02

Formulaire de remise d'offre de prix

PARTIE I : IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

A. COORDONNEES GENERALES

Nom de la structure :

Numéro d'entreprise / TVA :

Date de publication au Moniteur Belge :

Y-a-t-il eu des changements récents dans les statuts (si oui, joindre statuts modifiés) :

Numéro du compte bancaire* (sur lequel sera versée la subvention) :

B	E			-															
---	---	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*Joindre un bulletin de virement barré ou une attestation bancaire.

Assujettissement à la TVA :

Votre association est-elle assujettie à la TVA ? Oui / Non

Cession de créance :

Dans le cas où l'association compte procéder (ou a procédé) à une cession de créance, celle-ci s'engage à tenir le service de l'administration informé de l'organisme financier bénéficiaire ainsi que du n° de compte bancaire.

Adresse du siège social :

Rue et n° :

Code postal et commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Autres sièges d'activités (si des activités dans le cadre du projet ne se déroulent pas à l'adresse principale) :

Rue et n° :

Code postal et commune :

Téléphone :

Fax :

Courriel

B. RESPONSABLES DU PROJET

Nom :

Téléphone :

Courriel :

PARTIE II: PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, MISSIONS, OBJECTIFS ET ACTIVITES

Qui êtes-vous ?

Quels sont les objectifs et missions poursuivis par votre ASBL ? (Vous pouvez joindre une annexe)

Quelles sont les activités pratiquées en 2022 ? (Vous pouvez joindre une annexe)

1) Vos activités régulières :

2) Vos activités ponctuelles :

PARTIE III : Comment aller vous remplir les missions

- Comment aller vous remplir les missions ?

- Qui sera impliqué, combien de jours par semaines prévoyez-vous ?

- **Planning**

- **Ebauche d'un plan de culture (plantes cultivées par parcelles gérées par l'asbl)**

- Budget prévisionnel

Tous les montants doivent être donnés TVAC et HTVA

- Frais de personnel
- Frais de sous-traitants
- Fournitures prises en charge par l'asbl
- Frais de déplacements (domicile travail)
- Frais de déplacement pour les livraisons